



MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 08

L'an deux mil vingt et un le huit septembre le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre La Palud étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M SIFFREDI--GRIFFOND, Maire.

- Effectif légal : 23
- En exercice : 21
- Présents : 18
- Votants : 20

Convocation du 1^{er} septembre
2021

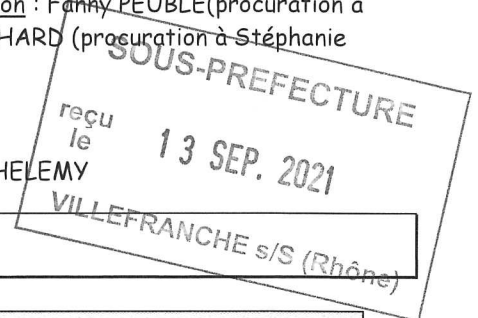
Affichage du 1^{er} septembre 2021

Présents : Morgan SIFFREDI--GRIFFOND, ROSTAGNAT Annie, Cyril BOYAULT, Bernard GONNON, Séverine BARTHELEMY, Camille MONTERO, Emmanuelle BERTHET, Amandine BADOIL, Alexandra HENNEBELLE, Valentin VIGNEROT, Stéphanie GRAEL, Klaus SCHOHE, , Luc ESPOSITO, Geneviève EKON, Thierry DULAC, Colette FALCON, Michèle RAGU

Absents excusés ayant donné procuration : Fanny PEUBLE (procuration à Amandine BADOIL), Alexandre BLANCHARD (procuration à Stéphanie GRAEL)

Absents : Franck CASTEL

Secrétaire de séance : Séverine BARTHELEMY



OBJET : Débat sur les orientations du PADD

Considérant la réforme en cours du Plan Local d'urbanisme

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la version de travail de septembre 2021 relative au PADD et ses principales orientations.

Il la commente et l'explique puis laisse le débat s'engager.

Monsieur SCHOHE intervient et explique que la notion de matériaux durables lui paraît être possiblement source d'une problématique. En effet, cet objectif lui paraît louable mais il ne souhaite pas pour autant dénaturer le patrimoine architectural de la commune.

Monsieur le Maire rejoint cette inquiétude mais est confiant, d'abord grâce à la vision du CAUE sur l'urbanisme, exprimée dans les « Carnets de Territoire », elle porte un message visant à préserver cette cohérence du patrimoine communal. De plus, l'idée est bien ici de concilier les exigences en positionnant le curseur de manière intelligente afin de conserver via les zonages un patrimoine architectural notable tout en y alliant au maximum les impératifs environnementaux.

Monsieur DULAC demande s'il s'agit alors de renforcer l'artificialisation ou bien de préserver la nature ? Monsieur le Maire explique que le projet est très clair sur ce point puisqu'il s'inscrit dans une logique de « zéro artificialisation nette ». Il faut continuer à urbaniser intelligemment les zones qui le sont déjà et ne pas faire croître inutilement d'autres secteurs qui ne sont pas aptes à accueillir une croissance urbaine supplémentaire, notamment au niveau des réseaux.

Monsieur GONNON intervient pour expliquer que chaque commission et chaque conseiller devra œuvrer sur cette réforme, elle s'inscrit dans une réflexion qu'il faut coconstruire et dont le PADD est le fil conducteur.

Il faut en effet veiller à rédiger un document permettant une hausse démographique raisonnée comme Saint Pierre la connaît depuis des années, en solutionnant les problématiques de réseaux notamment d'assainissement. Il faut donc veiller à conserver un zonage cohérent au vu de ces questions.

Monsieur DULAC demande s'il est pertinent de conserver une jauge à 30% de logements sociaux sur la commune, sachant que la commune n'est pas soumise aux obligations de la loi SRU étant donné sa taille.

Monsieur le Maire lui précise que de nombreuses opérations ont résulté du partenariat de la commune avec les bailleurs sociaux que sont l'OPAC et la SEMCODA. On peut voir d'ailleurs sur la commune et ailleurs que ces logements sociaux ont évolué : si les bâtiments « Mangini » sont en effet assez inesthétiques, d'autres dans la commune s'insèrent très bien dans le paysage et la population n'a pas souffert de ce parti pris. L'objectif est de faire un logement mixte et inclusif, comme à la Confluence où il est impossible de distinguer visuellement le logement social de celui qui ne l'est pas. Ce parti pris est d'autant plus nécessaire sur la

commune du fait de l'augmentation très importante du foncier qui entrainera à terme un vieillissement de la population, qui se voit par exemple dans la baisse des effectifs des écoles.

Monsieur GONNON confirme la nécessité de poursuivre l'optique de développer du logement collectif inclusif notamment afin de dynamiser la démographie communale.

Monsieur le Maire poursuit son propos en expliquant qu'il souhaite encourager l'installation de jeunes couples sur la commune et qu'il fera en sorte d'encourager les dispositifs le permettant.

***Le Maire propose d'adopter les orientations du PADD et de valider le compte rendu des échanges autour de ses orientations
Le conseil municipal à l'unanimité***

Approuve les orientations du PADD et valide le compte rendu des échanges autour de ses orientations

Ainsi fait et délibéré
Le jour, mois et an ci-dessus
Le maire
Morgan SIFFREDI--GRIFFOND



Délibération certifiée exécutoire par l'envoi en Préfecture le 09 septembre 2021